

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2015-12-14 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 14<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille quinze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard  
Mesdames les conseillères : Diane Godin  
Karine St-Arnaud  
Chantale Hamelin  
Joëlle Genois (absente)  
Esther Savard  
Monsieur le conseiller : Bruno Cormier

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

**Rés.2015-12-242**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions (annulé)
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 9 novembre 2015
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7. Dépôt du registre public des déclarations, élus municipaux
8. Avis de motion, règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2016
9. Avis de motion, règlement modifiant clause d'imposition
10. Assemblée de consultation, règlement 183 modifiant articles au règlement de zonage
11. Adoption second projet règlement 183, modifiant articles au règlement de zonage

12. Assemblée de consultation, règlement 184 créant une zone résidentielle RB-6
13. Adoption second projet règlement 184, créant une zone résidentielle Rb-6
14. Adoption règlement RMU-05-02, circulation
15. Adoption règlement 151-1, interdisant circulation lourde
16. Calendrier des séances ordinaires 2016
17. Engagement préposés à la patinoire
18. Réduction d'heures à la fonctionnaire désignée (retiré)
19. Autorisation de signature de la convention collective 2015-2018
20. Ajustement du salaire des cadres
21. Subvention pour l'amélioration réseau routier, rue Bellevue
22. Achat d'un clapet, poste de pompage d'eaux usées no. 3
23. Paiement décompte progressif #3 à EDS Génie civil inc.
24. Paiement décompte progressif #2 à Rochette Excavation
25. Offre de services professionnels, réfection rue Paquin
26. Engagement de la ville, MDDELCC – phase III des Développements Portneuviens
27. Frais afférents, Développement Portneuviens
28. Appui CPTAQ, monsieur Michel Bédard
29. Adoption des prévisions budgétaires 2016, OMH de Portneuf
30. Demande à la FQM, changer les dates du congrès annuel
31. Fermeture de bureau, période des fêtes
32. Période de questions
33. Levée de l'assemblée

#### **Dépôt du bordereau de correspondance**

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 14 décembre 2015. (du 10 novembre au 14 décembre 2015)

**Rés.2015-12-243**

#### **Adoption du procès-verbal du 9 novembre 2015.**

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 9 novembre 2015 soit accepté tel que présenté.

**Rés.2015-12-244**

**Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 674 453.55 \$.

Liste des comptes à payer	191 512.79 \$
Liste des chèques émis	135 920.54 \$
Liste des chèques manuels	250 322.17 \$
Liste des paiements en ligne	31 098.88 \$
Dépôt salaires	65 599.17 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

**Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'urbanisme**

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité Consultatif d'urbanisme tenue le 4 novembre 2015 est déposé au conseil municipal, le 14 décembre 2015.

**Dépôt du registre public des déclarations, élus municipaux**

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le registre public des déclarations des élus municipaux, pour la période du 9 décembre 2014 au 14 décembre 2015 est déposé sans aucune inscription.

**Avis de motion, règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2016**

Je, Diane Godin, conseillère, donne avis par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2016.

**Avis de motion, règlement modifiant clause d'imposition**

Je, Karine St-Arnaud, conseillère, donne avis par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant la clause de taxation pour plusieurs règlements d'emprunt.

**Assemblée de consultation, règlement 183 modifiant certains articles au règlement de zonage**

Monsieur le maire explique le projet de règlement 183 « Modifiant les articles 6.3.3.2 et les sous-sections 7.2.2, 7.2.3, 7.2.4 et 10.2.1 du règlement de zonage #116. Considérant qu'un tel règlement a pour but d'autoriser les toits plats pour les bâtiments principaux; d'autoriser certaines constructions dans les marges avant des terrains d'angle, d'augmenter la hauteur des cabanons et des garages et de régulariser l'empiètement permis dans les marges de recul et les cours.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

**Rés.2015-12-245**

**Adoption second règlement 183, modifiant certains articles au règlement de zonage**

**Attendu qu'**une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** le second projet de règlement 183 « Modifiant les articles 6.3.3.2 et les sous-sections 7.2.2, 7.2.3, 7.2.4 et 10.2.1 du règlement de zonage #116 » soit adopté.

**Assemblée de consultation, règlement 184 créant une zone résidentielle Rb-6**

Monsieur le maire explique le projet de règlement 184 « Modifiant le règlement de zonage #116 afin de créer une zone résidentielle de moyenne densité (Rb-6) à même une partie de la zone résidentielle de faible densité (Ra-4). Considérant qu'un tel règlement a pour but de créer une nouvelle zone résidentielle de faible et moyenne densité incluant sept (7) lots situés à l'ouest de la rue des Écoliers.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

**Rés.2015-12-246**

**Adoption second projet règlement 184, créant une zone résidentielle Rb-6**

**Attendu qu'**une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le second projet de règlement 184 « Créant une zone résidentielle de moyenne densité (Rb-6) à même une partie de la zone résidentielle de faible densité (Ra-4) » soit adopté.

**Rés.2015-12-247**

**Adoption règlement RMU-05-02, circulation**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement RMU-05-02 « Modifiant le règlement RMU-05 et abrogeant le RMU-05-01 relatif à la circulation » soit adopté.

**Rés.2015-12-248      Adoption règlement 151-1, interdisant circulation lourde**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement numéro 151-1 «Interdisant la circulation des camions lourds sur certains chemins municipaux» soit adopté.

**Rés.2015-12-249      Calendrier des séances ordinaires 2016**

**Considérant que** l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Portneuf, pour l'année 2016 :

DATES	HEURE	ENDROIT
Lundi 11 janvier	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 08 février	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 14 mars	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 11 avril	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 09 mai	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 13 juin	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 11 juillet	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 08 août	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 12 septembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Mardi 11 octobre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 14 novembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 12 décembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Rés.2015-12-250      Engagement préposés à la patinoire**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal retienne les services de messieurs David Gagnon, Jonathan Langlois, Philippe Doré, Yvon Leclerc, Michael Darveau Belleau, Alexandre Perron, Keven Audet, Yoan Rochefort et Benoit Maltais comme préposés à la patinoire.

**QUE** les employés travailleront sur appel, sur des horaires de soir, de nuit ou de jour ainsi que de fin de semaine, sans qu'aucune heure ne leur soit garantie et aux conditions déjà établies dans la convention collective de travail.

**Rés.2015-12-251      Autorisation de signature de la convention collective 2014-2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur le maire et madame la directrice générale soient autorisés à signer, au nom de la Ville de Portneuf, tous documents relatifs à la convention collective 2015-2018.

**Rés.2015-12-252      Ajustement du salaire des cadres**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** les conditions incluses dans les prochaines conventions collectives soient appliquées pour la durée de celles-ci à tous les cadres municipaux.

**Rés.2015-12-253      Subvention pour l'amélioration réseau routier, rue Bellevue**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 10 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**Rés.2015-12-254      Achat d'un clapet, poste de pompage d'eaux usées no. 3**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise une dépense de 11 615.85 \$ taxes incluses pour l'achat d'un clapet au poste de pompage d'eaux usées numéro 3.

**QUE** cette dépense soit affectée au fonds réservé pour les pompes.

**Rés.2015-12-255      Paiement décompte progressif à EDS Génie civil inc.**

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le troisième paiement à EDS Génie civil inc. pour le remplacement de la conduite d'eau potable – rue des Conifères et chemin Neuf, tel que recommandé par BPR infrastructure inc., au montant de 3 973.71 \$ taxes incluses.

**Rés.2015-12-256      Paiement décompte progressif #2 à Rochette Excavation**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le deuxième paiement à Rochette Excavation inc. pour le remplacement d'une conduite d'eau potable traversant la rivière Portneuf, tel que recommandé par BPR-Infrastructure inc. au montant de 76 229.06 \$ taxes incluses.

**Rés.2015-12-257      Offre de services professionnels, réfection rue Paquin**

**Considérant que** la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une étude de caractérisation de la rue Paquin;

**Considérant que** les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses);

Laboratoires d'Expertises de Québec ltée	9 083.03 \$
GHD Consultants ltée	9 249.74 \$
Groupe Qualitas inc.	11 957.40 \$

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une étude de caractérisation de la rue Paquin au montant de 9 083.03 \$ taxes incluses aux Laboratoires d'Expertises de Québec ltée.

**Rés.2015-12-258      Engagement de la ville, MDDELCC – phase III des Développements Portneuviens**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf s'engage envers le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), aux éléments suivants :

- faire parvenir un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observée sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire;
- assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier à convenir avec le MDDELCC;
- tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

**Rés.2015-12-259      Frais afférents, Développement Portneuviens**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** tous les frais afférents à la demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en référence au Développement Portneuviens sont à la charge du promoteur.

**Rés.2015-12-260      Appui CPTAQ, monsieur Michel Bédard**

**Considérant que** monsieur Michel Bédard du Centre Acéricole de Portneuf Inc. demande d'aliéner le lot numéro 2 979 829 de l'ensemble de sa propriété;

**Considérant que** ce lot est séparé par le chemin du Transcontinental et ne peut servir à des fins acéricoles à cause de la nature des sols;

**Considérant que** cette demande est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'aliénation du lot numéro 2 979 829 appartenant au Centre Acéricole de Portneuf Inc.

**Rés.2015-12-261      Adoption des prévisions budgétaires 2016, OMH de Portneuf**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016 de l'Office municipal d'habitation soient acceptées telles que présentées :

Dépenses	311 144 \$
Revenus	200 816 \$
Déficit	110 328 \$
Participation municipale 10%	11 033 \$
Participation SHQ 90 %	99 295 \$

**Rés.2015-12-262      Demande à la FQM, changer les dates du congrès annuel**

**Considérant que** les journées de la Culture se tiennent annuellement le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants;

**Considérant que** la culture constitue un des facteurs d'identité de la Ville de Portneuf et de la qualité de vie de ses citoyens, comme pour de nombreuses autres municipalités québécoises;

**Considérant que** le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel « *Les journées nationales de la culture* » visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire québécois, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

**Considérant que** le Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités se tient aux mêmes dates de septembre citées précédemment, ce qui nuit à la présence des maires et à leur visibilité lors des journées de la culture;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf demande à la Fédération québécoise des municipalités, de la possibilité de changer les dates du congrès annuel afin de ne pas nuire à la présence des élus lors des activités entourant les journées de la culture.

**Rés.2015-12-263 Fermeture de bureau, période des fêtes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le bureau municipal soit fermé, au public, pour la période des Fêtes du 23 décembre 2015 jusqu'au 5 janvier 2016 à midi.

**Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h57 Fin : 20h24

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 25 hres.

---

Maire

---

Greffière